

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO (heure d'arrivée 19h28) - M. FLEURIGEON - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - Mme HERAULT - Mme HUMBLOT - Mme FION - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - M. HERVET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Absents excusés et procurations : M. ROZE avait donné pouvoir à Mme BRINGAND (absente) - M. MULLER - M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON.

Absent(s) : Mme BRINGAND

Liste des points abordés

Délibération n°043 : **Candidature appel à projet France Relance - isolation thermique Salle des Fêtes Raymond Hanin** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération et son plan de financement.

Délibération n°044 : **Vente de l'immeuble situé 2 rue de la Côte du Château (parcelle AE 71)** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente vente à M. Bernard DUCOURET.

Délibération n°045 : **Achat des immeubles situés 20 et 22 rue des Marmouzets (parcelles AE 107 et 106)** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le présent achat.

Délibération n°046 : **Immeuble du 26 Rue des Marmouzets assujettissement à la TVA** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver les présentes démarches permettant à la ville de récupérer la TVA pour cette opération.

Délibération n°047 : **Valorisation des terrasses du Château d'En-Haut par l'installation de Vignes et de Vergers** : Arrivée de Mme Astrid DI TULLIO. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°048 : **Sécurisation de l'église Notre-Dame** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°049 : **Réhabilitation du cimetière** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°050 : **Création d'une ressourcerie des matériaux traditionnels** : Les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix POUR et 2 CONTRE d'initier la création d'une ressourcerie des matériaux traditionnels.

Délibération n°051 : **Attribution d'un nom au passage de ville entre la rue des Royaux et la rue du Chenil** : Les membres du Conseil Municipal décident par 19 voix POUR et 1 CONTRE d'approuver la nomination de ce passage "Ducs de Guise".

Délibération n°052 : **Convention de servitude ENEDIS** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente convention.

Délibération n°053 : **Création d'un poste de conseiller délégué supplémentaire et fixation des indemnités** : M. Pierre HERVET ne prend pas part au vote du fait de son implication directe. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création d'un poste de conseiller délégué supplémentaire et de fixer le montant des indemnités des membres du conseil.

Délibération n°054 : **Adhésion au CAUE de la Haute-Marne** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité à l'unanimité d'approuver le montant de la contribution au CAUE.

Délibération n°055 : **Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération et les conditions d'octroi de cette aide.

Délibération n°056 : **Don à la Ville de Joinville d'archives par M. Gérard Léchevin** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le don des archives proposé par M. Gérard LECHEVIN.

Délibération n°057 : **Don à la Ville de Joinville des archives de l'amicale de anciens élèves du lycée de Joinville** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le don des archives de l'amicale des anciens élèves du lycée de Joinville.

Délibération n°058 : **Don à la Ville de Joinville d'ouvrages pour la bibliothèque patrimoniale de la part de M. Jacky Fleurigeon** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le don des ouvrages proposés par M. Jacky FLEURIGEON.

Délibération n°059 : **Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation au Lycée Philippe Lebon** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°060 : **Contrat local de santé approbation de l'avenant 1 modifiant le périmètre et autorisant cinq nouvelles actions** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le présent avenant n°1 modifiant le périmètre géographique du CLS.

Délibération n°061 : **Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le dispositif Promeneurs du Net 2021** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente convention "Promeneurs du Net 2021".

Délibération n°062 : **Projet pédagogique La Chapelle Sainte-Anne ouvre ses portes grâce aux jeunes ambassadeurs du patrimoine** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise en œuvre du projet "La chapelle Sainte-Anne ouvre ses portes" et la création d'une délégation des jeunes ambassadeurs du patrimoine à Joinville.

Délibération n°063 : **Mise en sécurité du terrain de football du stade Varinot** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°064 : **Création d'un pôle de loisirs** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la présente opération.

Délibération n°065 : **Concours du comptable public - Attribution des indemnités des budgets ville et CCAS - Exercice 2021** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil.

Délibération n°066 : **Ouverture de crédits d'investissement exercice 2021 - Budget ville - apurement du compte 1069** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder à l'ouverture de ces crédits d'investissement.

Délibération n°067 : **Tarifs municipaux et services communaux - Exercice 2021-2022** : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déterminer les tarifs municipaux comme indiqué dans le tableau.

Le détail complet de ces délibérations est consultable dans le classeur situé dans le hall de la mairie.

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**

